

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_12-DE
Reçu le 30/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/12

DATE DE CONVOCATION
03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE
03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 15
Votants : 20

OBJET :

**RESEAUX EU
VAL DES
CISTES :
TRANSACTION
ASSISE
FONCIERE AVEC
SCI VAL DES
CISTES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPRET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN		+	
MME. DELAOUTRE		+	
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Monsieur DUPERET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint, expose :

Dans le cadre de son schéma d'assainissement, la Commune de Roquefort les Pins dispose d'un réseau transporteur qui traverse l'ensemble du territoire pour se connecter à la station d'épuration du Syndicat des Bouillides.

Ce réseau traverse notamment les terrains privés propriétés de SCI Val des Cistes au quartier des 3 Feuilletts ; terrains cadastrés CC 22 et 23 et DL 1 pour une superficie de 14ha54a79ca.

A l'intérieur de ce foncier la commune doit également réaliser une antenne du réseau d'assainissement desservant les lotissements Giroval Sud et Val des Cistes.

Afin que l'assise de ces réseaux rentre dans le domaine public, il est nécessaire que la commune procède à l'acquisition des dites parcelles.

Dans le cadre de ce projet d'acquisition, l'objectif est de :

- Etre propriétaire du sol où passe le réseau
- Créer un accès libre au réseau existant
- Sécuriser en cas d'intervention pour travaux sans obtenir d'autorisation

Ainsi, il a été négocié avec la SCI Le Val des Cistes une organisation qui englobe les attentes des différentes parties.

A la suite des divers échanges dans ce dossier et afin de préserver la canalisation d'eaux usées existante dans le vallon et permettre la réalisation du barreau depuis le Val des Cistes jusqu'à ladite canalisation, il a été convenu d'un commun accord que la Commune de Roquefort les Pins se porterait acquéreur de l'ensemble des parcelles CC 22 et 23 et DL 1 pour un montant de 30 905,20 euros.

La Collectivité pourra ainsi assurer les travaux de pose d'un tuyau qui reliera le Domaine du Val des Cistes au tuyau transporteur d'assainissement.

La Commission Gestion du 30 janvier 2018 avait été saisie et avait donné un avis favorable pour que la Collectivité puisse s'assurer d'un accès et une sécurisation de son tuyau d'assainissement.

La Commission Aménagement du 20 mars 2018 a émis un avis favorable :

- Pour l'achat des parcelles concernées
- La revente partielle au même prix au m² des terrains correspondants aux documents d'arpentages dressés par le géomètre aux différents propriétaires intéressés du Domaine du Val des Cistes.

OUI l'exposé de Monsieur DUPERET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des dites parcelles propriété de la SCI Val des Cistes pour un montant de 30 905,20 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la revente d'une partie des dits terrains aux riverains intéressés (déduction faite de la superficie de l'assise foncière des réseaux d'assainissement) au prix du mètre carré acquis.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tous documents y afférents.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018



Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_13-DE
Regu le 23/04/2018



Excellentes coupes

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/13

DATE DE CONVOCATION
03 avril 2018

DATE D’AFFICHAGE
03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 22

OBJET :

**ACHAT
TERRAIN A
L’EURO
SYMBOLIQUE
DE Mr POMERO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018
s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Monsieur DUPERET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint, expose :

Monsieur Henri POMERO est actuellement propriétaire de la parcelle cadastrée section DN° 138 d'une contenance de 609 m² située au lieudit « les claps Est ».

Monsieur Henri POMERO se propose de céder cette parcelle pour l'euro symbolique au profit de la Commune de Roquefort les Pins.

La Commission Aménagement du 20 mars 2018 a validé cet achat de terrain à l'euro symbolique.

OUI l'exposé de Monsieur DUPERET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

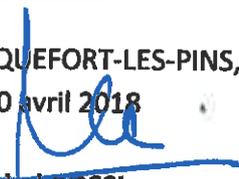
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'achat de la parcelle concernée à l'Euro symbolique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

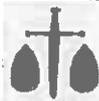
Le 10 avril 2018


Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_14-DE
Regu le 23/04/2018



AYE. DE ROUJES

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/14

DATE DE CONVOCATION
03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE
03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 22

OBJET :

**ACHAT
TERRAIN
« CHAPELLE
SAINT-PIERRE »
A L'EURO
SYMBOLIQUE
DE MME MILLO
GIRAUD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPRET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Monsieur DUPERET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint, expose :

Madame Odette MILLO GIRAUD est actuellement propriétaire de la parcelle cadastrée section BE N° 34. Il s'avère que sur cette parcelle de terrain, il y a une chapelle dénommée « Chapelle Saint Pierre ».

Cet élément de patrimoine revêt un caractère important pour la Collectivité sur le plan historique.

Madame Odette MILLO GIRAUD se propose de céder une partie de la parcelle (BE34) comprenant la « Chapelle Saint Pierre » et 700 m² de terrain autour de l'édifice pour l'euro symbolique afin que la commune puisse prévoir la valorisation et la réhabilitation de cet élément remarquable.

La Commission Aménagement a donné son avis positif ce projet de préservation du patrimoine culturel.

OUI l'exposé de Monsieur DUPERET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'achat de la parcelle concernée à l'Euro symbolique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

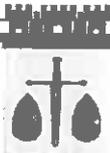


Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_15-DE
Regu le 23/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/15

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 22

OBJET :

**ACHAT
TERRAIN
« LAVOIR » A
L'EURO
SYMBOLIQUE
DE MME MILLO
GIRAUD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit

Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPRET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Monsieur DUPERET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint, expose :

Madame Odette MILLO GIRAUD est actuellement propriétaire de la parcelle cadastrée section DA N° 90 d'une contenance de 707 m², cette bande de terre correspond à l'emprise de terrain sur lequel est implanté le lavoir chemin des Terres Blanches.

Madame Odette MILLO GIRAUD se propose de céder cette parcelle pour l'euro symbolique afin que la commune puisse aménager une placette, qui porterait le nom de son père Gaston Giraud.

La Commission Aménagement s'est prononcée favorablement sur :

- Ce projet d'aménagement et de cession au profit de la commune
- L'attribution de la dénomination pour la future placette au nom de « Gaston GIRAUD »

OUI l'exposé de Monsieur DUPERET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'achat de la parcelle concernée à l'Euro symbolique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à nommer la future placette « Gaston GIRAUD »

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018


Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_16-DE
Regu le 23/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/16

DATE DE CONVOCATION
03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE
03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 22

OBJET :

**PROJET DE
SERVITUDE DE
PASSAGE AVEC
LES CONSORTS
THEVENIN ET
LA COMMUNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPRET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Monsieur DUPÉRET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint, expose :

La famille CHARVET/THEVENIN est propriétaire des parcelles CZ N°11-14-15-16-23-20-17-18-22-19-12-13-21 chemin des Martels sur la Commune de Roquefort les Pins.

Les Consorts CHARVET/THEVENIN ont obtenu deux déclarations préalables (DP) de division de deux lots. Ces terrains ne sont pas situés en bordure du chemin public des Martels mais séparés par la parcelle communale cadastrée CZ N° 3 (anciennement ligne de chemin de fer).

C'est la raison pour laquelle, la famille CHARVET/THEVENIN sollicite le Conseil Municipal afin d'obtenir une servitude de passage et de canalisation sur la parcelle communale CZ 3 « fonds servants » au profit des parcelles CZ 11-14-15-16-23-20-17-18-22-19-12-13-21 « fonds dominants ».

Cette opération n'implique aucun coût pour la Collectivité.

La Commission Aménagement du 20 mars 2018 a donné un avis positif sur ce projet

OUI l'exposé de Monsieur DUPÉRET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE la création d'une servitude de passage et de canalisation sur la parcelle communale CZ 3 au profit des parcelles CZ 11-14-15-16-23-20-17-18-22-19-12-13-21.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de servitude de passage et de canalisation et tous documents y afférents.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_017-DE
Regu le 23/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/17

DATE DE CONVOCATION
03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE
03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 22

OBJET :

**PROJET DE
CESSION DE
TERRAINS
ENTRE LES
CONSORTS
BRISSET-
ORSONI ET LA
COMMUNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPRET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Monsieur DUPERET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint, expose :

Il est exposé que le quartier urbanisé des Terres Blanches est desservi par diverses voies de circulation, telles que la Traverse des Terres Blanches reliant le chemin des Terres Blanches et le chemin des Tourres.

Dans ce quartier, il est identifié sur le cadastre un chemin qui n'est plus matérialisé physiquement situé entre les propriétés privées cadastrées BL n° 15 et BL n° 19.

Les propriétaires de ces parcelles, respectivement les époux ORSONI d'une part et les époux BRISSET d'autre part, ayant sollicité l'aliénation de la section traversant leurs propriétés respectives auprès de la Mairie de Roquefort les Pins.

Le service du Domaine a été consulté en vue d'évaluer l'assiette de chemin en lacune d'une surface de 142 m², selon plan de délimitation établi par le géomètre expert.

Suivant l'avis domanial rendu le 9 juin 2017, ladite surface a été estimée au prix de 15 000 euros.

La Commission Gestion en date du 27 mars 2018 a donné un avis favorable sur le projet de cession de ce délaissé aux propriétaires riverains au prix fixé par les domaines.

OUI l'exposé de Monsieur DUPERET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de cession de la section de chemin en lacune d'une surface de 142 m² telle que délimitée dans le plan du géomètre expert, au prix fixé par le service du Domaine au profit des Consorts BRISSET et ORSONI

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir l'acte administratif de transfert de propriété aux propriétaires riverains, les époux ORSONI et les époux BRISSET, destinés à la publication hypothécaire.

- **DONNE** délégation à Monsieur DUPERET TOUMIEU, Premier Adjoint, à signer les actes à intervenir au nom et pour le compte de la commune et tous documents y afférents.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 10 avril 2018

Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_018-DE
Regu le 23/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/18

DATE DE CONVOCATION
03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE
03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 22

OBJET :

**PROJET DE
CONVENTION
D'USAGE POUR
DES TERRAINS
ENTRE LES
CONSORTS DE
ROBIEN ET LA
COMMUNE DE
ROQUEFORT-LES-
PINS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPRET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Monsieur DUPERET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint, expose :

La SCI ÉRATO GESTION MOBILIÈRE, est propriétaire d'un foncier sis 247 Route De La Colle sis à Roquefort-les-Pins.

La présente convention a pour objet de mettre à disposition de la Commune de Roquefort les Pins une partie de ce foncier appartenant à La SCI ÉRATO GESTION MOBILIÈRE, représentée par les consorts DE ROBIEN, prêteurs, soit les parcelles section AW N° 11 (partie Nord-Ouest), section AW N° 10 (partie Nord) et section AW N° 54.

Cet usage communal correspond à la volonté de la Commune :

- De valoriser le patrimoine de la commune et de créer un espace de détente
- De créer des places de stationnement pour véhicules, en l'état d'une carence dans ce domaine dans ce secteur, à l'occasion d'événement de type mariage, enterrement ou cérémonie
- D'aménager un cheminement piéton le long de la Route De La Colle entre le cours d'eau « La Miaine » et la départementale.

Le droit d'occupation de la commune s'exercera uniquement sur les dites parcelles.

Le plan est annexé à la présente convention (plan cadastral et plan du terrain, dont la partie utilisable par le bénéficiaire est hachurée).

La Commune s'engage à :

- Prendre à sa charge les aménagements nécessaires à la mise en place et à l'utilisation publique d'une aire de stationnement sur sol végétalisé sur la partie nord des parcelles AW 10 et AW11 objet de la présente convention.
- Prendre à sa charge les aménagements nécessaires et les équipements de type barrière empêchant physiquement le stationnement sur sol végétalisé sur la partie nord des parcelles AW 10 et AW11 en dehors des événements communaux objets de la présente convention.
- Gérer l'ouverture et la fermeture des accès à l'aire de stationnement sur sol végétalisé lors des événements communaux objets de la présente convention.
- Prendre à sa charge les aménagements nécessaires, à la mise en place et à l'utilisation publique d'un cheminement piéton le long de la Route De La Colle entre le cours d'eau « La Miaine » et la départementale.
- Maintenir le terrain en bon état de propreté et en assurer l'entretien. En cas de dégradation imputable à son fait, le bénéficiaire assurera les remises en état nécessaires,
- Supporter l'ensemble des frais de fonctionnement,
- Prévenir les propriétaires dès lors que d'éventuels travaux de voirie rendront l'accès à sa propriété plus difficile.

La Commission Aménagement du 20 mars 2018 a donné un avis favorable sur ce projet de convention avec les Consorts DE ROBIEN représentants de la SCI ÉRATO GESTION pour développer les aménagements suivants :

- valoriser le patrimoine de la commune et créer un espace de détente

- permettre le stationnement public de véhicules à l'occasion de certains événements comme des mariages, des enterrements ou diverses cérémonies pour la partie Nord de la propriété.
- permettre un cheminement piéton le long de la Route De La Colle entre le cours d'eau « La Miaine » et la départementale.

OUI l'exposé de Monsieur DUPERET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** la création de l'espace de détente.
- **APPROUVE** la création d'un stationnement public de véhicules à l'occasion de certains événements comme des mariages, des enterrements ou diverses cérémonies sur la partie Nord de la propriété.
- **APPROUVE** la création d'un cheminement piéton le long de la Route De La Colle entre le cours d'eau « La Miaine » et la départementale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des parcelles cadastrées parcelles section AW N° 11 (partie Nord-Ouest), section AW N° 10 (partie Nord) et section AW N° 54, à intervenir avec la SCI ÉRATO GESTION et tous documents y afférents.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_19-DE
Regu le 23/04/2018



Mairie de Roquefort-Les-Pins

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/19

DATE DE CONVOCATION
03 avril 2018

DATE D’AFFICHAGE
03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 22

OBJET :

**ZONE D’ACTIVITE
ECONOMIQUE-
SIGNATURE D’UN
MANDAT DE
GESTION ENTRE
LA COMMUNE DE
ROQUEFORT-LES-
PINS ET LA CASA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018
s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHECOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Monsieur DUPERET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint, expose :

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe ») ;

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5215-27 et L. 5216-7-1 ;

VU l'article 2044 du Code Civil ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 24 octobre 2016 n° CC.2016.146 portant prise de la compétence ZAE ;

VU la délibération du Bureau Communautaire du 18 décembre 2017 n° BC.2017.239 fixant le périmètre de la ZAE La Roque située sur la commune de Roquefort-les-Pins ;

CONSIDERANT que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (« NOTRe ») a opéré à un renforcement des compétences de l'intercommunalité ;

CONSIDERANT que conformément à la loi « NOTRe », par délibération du Conseil Communautaire n°CC.2016.146 du 24 octobre 2016, la CASA est devenue compétente en matière de ZAE – création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

CONSIDERANT que l'absence de définition légale de la zone d'activités de la Roque a obligé la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à identifier selon des critères clairs et objectifs la ZAE transférable ;

CONSIDERANT que par délibérations du Bureau Communautaire du 18 décembre 2017 des périmètres ZAE ont été fixés ;

Considérant que sur le territoire de la CASA coexistent des zones d'activités économiques de plusieurs origines :

- Des Zones d'Aménagement Concerté du parc d'activités technologiques Sophia Antipolis déclarées d'intérêt communautaire le 16 décembre 2002 et le 10 juillet 2006 dont la gestion est déléguée ;
- Des zones déclarées d'intérêt communautaire par la CASA ;
- Des zones d'activités existantes, non issues d'une initiative ou d'une maîtrise d'ouvrage publique mais qui présentent une surface, une cohérence d'ensemble et une vocation économique affirmée au document d'urbanisme.

Le tableau ci-après reprend l'ensemble de ces zones en indiquant la dénomination en tant que ZAE identifiées par délibérations précitées et transférées de plein droit :

<i>Statut initial</i>	Commune	Dénomination ZAE transférée
<i>Les ZAC du Parc d'Activités de Sophia Antipolis (déclarées d'intérêt communautaire en 2002 et 2006)</i>	ANTIBES	- ZAE des Trois Moulins
	BIOT	- ZAE Saint-Philippe 1 - ZAE Saint-Philippe 2 - ZAE Sophia 2 (partiel) - ZAE Funel - ZAE Eganaude
	VALBONNE	- ZAE des Bouillides, - ZAE Sophia 1, - ZAE Sophia 2 (partiel) - ZAE Air France
	VALLAURIS	- ZAE Saint-Bernard
<i>ZAC communale</i>	VALBONNE	- ZAE Clausonnes (transférée décembre 2017 étendue à la zone du Fugueiret)
<i>Zones déclarées d'intérêt communautaire</i>	ANTIBES	- ZAE les Trois Moulins
	BIOT	- ZAE des Prés
	Le BAR-SUR-LOUP	- ZAE du plateau de la Sarrée
	OPIO	- ZAE Opiocolor
	ROQUEFORT-LES-PINS	- ZAE La Roque
<i>Zones d'activités existantes d'initiative publique ou privée</i>	ANTIBES	- ZAE les Hauts d'Antibes
	VILLENEUVE-LOUBET	- ZAE Pôle Marina 7

CONSIDERANT l'engagement de la CASA pour chacune de ces zones :

- Pour les ZAC actives du parc d'activités technologiques Sophia Antipolis, la CASA a délégué la gestion au Syndicat Mixte Sophia Antipolis (SYMISA) ;
- Pour les zones déclarées d'intérêt communautaire, la CASA a engagé des études préalables et pré-opérationnelles. Elle a également procédé dans certains cas à des acquisitions foncières ;
- Pour les zones d'activités existantes, non issues d'une initiative ou d'une maîtrise d'ouvrage publique mais qui présentent une surface, une cohérence d'ensemble et une vocation économique affirmée au document d'urbanisme, la CASA n'intervient pas à ce jour.

CONSIDERANT dès lors que dans l'intérêt d'une bonne organisation des services et pour permettre d'assurer la bonne marche du service durant l'année 2018, il apparaît nécessaire de mettre en place par convention les moyens d'assurer la continuité de gestion du service concerné ;

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L. 5215-27 et L. 5216-7-1 du CGCT, une Communauté d'agglomération peut confier par convention la gestion de certains services relevant de ses attributions à une commune ou tout autre collectivité ou établissement public ;

CONSIDERANT qu'une telle convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion du service en cause ;

CONSIDERANT que l'exercice provisoire des missions relevant de la compétence ZAE s'effectuera pour le compte, sous le contrôle et la responsabilité de la CASA ;

CONSIDERANT que la commune de Roquefort-les-Pins ne percevra aucune rémunération au titre de l'exécution de la convention ;

CONSIDERANT que la Commune continuera d'assurer les dépenses correspondantes pour la CASA et ce, sans remboursement de frais par cette dernière pour l'exercice 2017 ;

CONSIDERANT que, réciproquement pour l'année 2017, la Communauté ne recalculera pas l'Attribution de Compensation de la Commune, et ce afin d'assurer une réelle neutralité financière de l'opération ;

CONSIDERANT qu'il a été convenu avec les communes membres concernées que cette convention de gestion provisoire vaut transaction au titre de l'article 2044 du Code civil pour la gestion de la zone au cours de l'année 2017 ;

CONSIDERANT que pour l'année 2018, la Communauté procédera au remboursement à l'Euro des sommes décomptées par la Commune et ce dans un délai maximal de 3 mois à compter de la fin de l'exercice comptable 2018 ;

CONSIDERANT que parallèlement, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) proposera une valorisation du coût net à retenir sur l'Attribution de Compensation de la Commune au titre du transfert de la compétence de gestion des zones d'aménagement économique pour l'année 2018 ;

CONSIDERANT qu'ainsi afin d'assurer la continuité du service public, il conviendrait d'approuver le principe d'un mandat de gestion provisoire à titre exceptionnel et transitoire ;

CONSIDERANT que pour la zone transférée, il s'agit de signer une convention de gestion au titre de laquelle, pendant l'année 2018, la commune de Roquefort-les-Pins gèrera pour le compte de la CASA, la ZAE sur son territoire ;

La Commission Aménagement lors de la session du 20 mars 2018 a émis un avis favorable.

OUI l'exposé de Monsieur DUPERET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE le principe d'un mandat de gestion provisoire donné par la CASA à la commune de Roquefort-les-Pins pour l'exercice de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité économique » pour les années 2017 et 2018 dont les opérations comptables qui en découleront seront enregistrées dans le Budget Annexe « Aménagement du Parc de Sophia Antipolis » ;

APPROUVE les termes de la convention de gestion provisoire à intervenir avec la commune de Roquefort-les-Pins, jointe en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention en découlant, ainsi que les actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 10 avril 2018


Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_20-DE
Regu le 23/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/20

DATE DE CONVOCATION
03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE
03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 22

OBJET :

**RETROCESSION
DE TERRAIN
ENTRE LA SPL
SOPHIA ET LA
COMMUNE DE
ROQUEFORT-LES-
PINS (PARCELLE
CZ30)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHECOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Monsieur DUPERET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint, expose :

Dans le cadre du projet des Hauts de Roquefort, le Conseil Municipal doit autoriser une rétrocession de parcelle au profit de la commune par la SPL SOPHIA.

La parcelle CZ 36 appartenant à la SPL SOPHIA pour une superficie totale de 1 436 m² peut être rétrocédée à la Commune de Roquefort les Pins.

Cette rétrocession se fera à titre gratuit entre les deux entités.

La Commission Aménagement en date du 20 mars 2018 a validé le projet de rétrocession au profit de la Commune de Roquefort les Pins.

OUI l'exposé de Monsieur DUPERET TOUMIEU, 1^{ER} Adjoint,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de rétrocession de la parcelle CZ 36 appartenant à la SPL SOPHIA, au profit de la commune de Roquefort-Les-Pins.
- **AUTORISE** Mr le Maire, à signer tous les actes afférents.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 10 avril 2018


Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_21-DE
Regu le 23/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/21

DATE DE CONVOCATION
03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE
03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 22

OBJET :

SDIS

**REGLEMENT
DEPARTEMENTAL
DEFENSE
EXTERIEURE
CONTRE
INCENDIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Monsieur FERRASSE, Adjoint, expose :

La défense extérieure contre l'incendie a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin.

Le référentiel National de DECI est pris pour application de l'article R.2225-2 du code général des collectivités territoriales. Cet article est issu du Décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie.

Il s'adresse à l'ensemble des acteurs concernés par le sujet, principalement les élus territoriaux et les services d'incendie et de secours, administrations, distributeurs d'eau, aménageurs urbains...

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce règlement, il appartient à la commune d'établir un arrêté après délibération du Conseil Municipal au regard des pouvoirs de police spéciale en matière de DECI, afin de rendre applicable ce nouveau référentiel sur le territoire communal.

VU le code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L.2225-1 et suivants et les articles R.2225-1 et suivants,

VU l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de défense extérieure contre l'incendie,

VU l'arrêté préfectoral n° 2017.1123 du 22 décembre 2017, portant approbation du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie des Alpes-Maritimes

CONSIDERANT la nécessité réglementaire de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune de Roquefort-Les-Pins sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale D.E.C.I du maire,

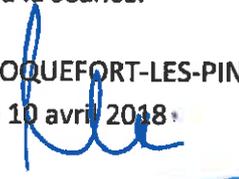
CONSIDERANT la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes relative aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune de Roquefort-Les-Pins.

OUI l'exposé de Monsieur FERRASSE,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir et signer l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie ;
- **S'ENGAGE** à réaliser les contrôles techniques annuels pour les P.E.I sous pression, publics et privés ;
- **S'ENGAGE** à réaliser les conventions avec les propriétaires des P.E.I privés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les dites conventions.

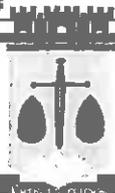
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_22-DE
Regu le 23/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/22

DATE DE CONVOCATION
03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE
03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 22

OBJET :

MOTION
ALERTE SUR LA
HAUSSE DE LA CSG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Monsieur VACCANI, Adjoint, expose :

Dans la loi des finances 2018, le Gouvernement a proposé au Parlement, qui l'a votée à la majorité, une augmentation de la Contribution Sociale Généralisée de 1.7 soit une augmentation réelle de 20 à 25 , qui ne sera pas compensée pour les professions libérales, les commerçants et les retraités.

Cette hausse importante, sur les professions génératrices de richesse et sur les citoyens qui ont travaillé et créé de la richesse passée de la Nation, ne manquera pas d'avoir des répercussions graves pour les communes en terme d'activité et sur les populations paupérisées qui devront avoir recours à l'aide sociale communale.

De même, l'exonération partielle de la taxe d'habitation, pour profitable qu'elle soit à une partie de la population, met en péril l'autonomie fiscale des communes désormais dépendantes du bien voir de l'Etat incapable d'équilibrer son budget.

Au moment de voter le budget en équilibre, la Municipalité de Roquefort-Les-Pins en appelle au Président de la République pour faire voter, en 2018, un correctif budgétaire qui rétablisse l'égalité des citoyens devant l'impôt et demande à l'Association des Maires de France d'user de son influence pour exprimer le mécontentement des Elus de la République.

OUI l'exposé de Monsieur VACCANI,

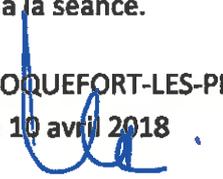
Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** d'adopter cette Motion selon les termes ci-dessus définis, en demandant à l'Association des Maires du Département d'user de son influence pour exprimer le mécontentement des Elus de la République.
- **DIT** que cette motion sera transmise à Monsieur le Président de l'Association Départementale des Maires de France.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_24-DE
Reçu le 24/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/24

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 22

OBJET :

**MODIFICATION DES
TARIFS GARDERIE
MATERNELLE ET
PRIMAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Madame ERKER, adjointe aux finances, expose à l'assemblée, que lors du Conseil Municipal en date du 04 avril 2017, il a été adopté, les nouveaux tarifs de la garderie à l'école maternelle et primaire.

Il est proposé une modification des tarifs comme suit :

MATERNELLE	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS PROPOSES
Garderie matin	21	22
Garderie soir	21	22
Garderie matin et soir	41	42

PRIMAIRES	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS PROPOSES
Garderie matin	10.5	11
Garderie soir	10.5	11
Garderie matin et soir	21	22

Les tarifs du carnet, ainsi que les tarifs dégressifs ne sont pas impactés et restent basés sur l'ancienne délibération.

Il est demandé de valider ces nouveaux tarifs et de les mettre en application pour la rentrée de septembre 2018.

La Commission Gestion du 27 mars 2018 s'est prononcée favorablement.

OUI l'exposé de Madame ERKER,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs tel qu'exposés ci-dessus et leurs applications à compter de la rentrée scolaire 2018

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre la délibération nécessaire.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



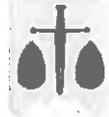
Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018

Michel Rossi
Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_23-DE
Regu le 24/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/23

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 22

OBJET :

**REGIES MUNICIPALES
PRESENTATION DES
TARIFS ACTUALISES
2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Madame ERKER, adjointe aux finances, expose à l'assemblée, que lors du Conseil Municipal en date du 04 avril 2017 , il a été adopté, les nouveaux tarifs de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2017, soit 3.90 euros le repas.

Il est proposé de porter ce tarif à 4 euros à compter du 1^{er} septembre 2018.

Pour les familles de plus de 3 enfants scolarisés dans les groupes scolaires (école élémentaire du Plan et école maternelle Layet-Boutonnier), le taux dégressif de 20% à partir du 3^{ème} enfant est maintenu soit un tarif de 3,30 euros le repas.

En ce qui concerne les tarifs pour les extérieurs et enseignants il est proposé de le passer à 5.10€ par repas.

La Commission Gestion du 27 mars 2018 s'est prononcée favorablement.

Cette modification est applicable à partir du 1^{er} septembre 2018.

OUI l'exposé de Madame ERKER,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE les modifications tarifaires à compter du 1^{er} septembre 2018, des repas à la cantine comme suit :

4,00 euros le repas

3,30 euros le repas à partir du 3^{ème} enfant

5,10 euros le repas pour les extérieurs et les enseignants.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre la délibération nécessaire.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018




Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_25-DE
Regu le 24/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/25

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 22

OBJET :

**MODIFICATION DES
TARIFS ETUDE
SURVEILLEE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Madame ERKER, adjointe aux finances, expose à l'assemblée, que depuis le Conseil Municipal en date du 23 juin 2015 créant le service de l'étude surveillée, aucune modification tarifaire n'a été appliquée.

Il est donc proposé une modification des tarifs comme suit :

Prestation	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs
3 à 4 jours d'étude surveillée	35 euros	37 euros
1 à 2 jours d'étude surveillée	25 euros	27 euros
Réduction pour les fratries uniquement sur le 2 ^{ème} enfant et uniquement sur la formule 4 jours	22 euros	24 euros

Il est demandé de valider ces nouveaux tarifs et de les mettre en application pour la rentrée de septembre 2018.

La Commission Gestion du 27 mars 2018 s'est prononcée favorablement.

OUI l'exposé de Madame ERKER,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs tel qu'exposés ci-dessus et leurs applications à compter de la rentrée scolaire 2018

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre la délibération nécessaire.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018




Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_26-DE
Regu le 24/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/26

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 22

OBJET :

AUGMENTATION

TARIFS

**VACATIONS
FUNERAIRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Madame ERKER Adjointe, expose :

La loi du 19.12.2008 relative à la législation funéraire prévoit un dispositif nouveau applicable à la surveillance des opérations funéraires et aux vacations versées pour la réalisation de ces surveillances. Il y a lieu d'harmoniser sur l'ensemble du territoire le taux unitaire des vacations entre 20 et 25 €.

En 2017, il a été voté un taux de 21€.

Il est proposé de faire passer ce taux à 25€

La Commission Gestion du 27 mars 2018 s'est prononcée favorablement.

OUI l'exposé de Madame ERKER,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau tarif de vacation pour la surveillance des opérations funéraires à 25,00 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre la délibération nécessaire.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018


Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_28-DE
Regu le 24/04/2018



MAIRIE DE

ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/28

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 22

OBJET :

PARC DES SPORTS

MISE EN ŒUVRE D'UNE

NOUVELLE TARIFICATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Madame ERKER adjointe, expose :

Le Conseil municipal avait autorisé lors de sa séance du 29 avril 2010 la mise à disposition du stade de football au profit de sociétés ou d'associations extérieures à Roquefort-les-Pins.

La dernière modification des tarifs a eu lieu en 2017.

Anciens tarifs :

- Location annuelle pour ½ terrain de 1100€ à 1700€
- Location annuelle pour 1 terrain complet de 2000€ à 3300€
- Location à la journée de 700€
- Location à la ½ journée de 400€

Afin de pouvoir être en concordance avec l'évolution des coûts d'entretien de cet équipement public, il apparaît opportun de réactualiser et de simplifier par un seul montant pour chaque catégorie ladite tarification.

Proposition de réactualisation :

	1 fois/semaine	2 fois/semaine	3 fois/semaine	4 fois/semaine
½ terrain	1 200	1 500	1 600	1 800
1 terrain	2200	2 900	3200	3 500
Location journée	900			
Location 1/2 journée	500			
Location esplanade stade	400			

Il est demandé de valider ces nouveaux tarifs et de les mettre en application au 1^{er} août 2018.

La Commission Gestion du 27 mars 2018 s'est prononcée favorablement.

OUI l'exposé de Madame ERKER,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs tel qu'exposés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre la délibération nécessaire.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018

Michel ROSSI
Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_27-DE
Regu le 24/04/2018



Mairie de
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/27

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 22

OBJET :

MODIFICATION

TARIF CONCESSIONS

ET CAVEAUX

POUR LES

CIMETIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit

Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Madame ERKER adjointe, expose :

La commune de Roquefort les Pins dispose de deux cimetières :

- Le Pas de l'Ar
- L'Eglise

Par délibération en date du 24 octobre 1998 ont été fixés les tarifs des concessions et des caveaux pour les deux cimetières. La dernière révision a eu lieu en 2010, les tarifs étant révisables tous les semestres selon les indices suivants :

- Indice du coût de la consommation pour les concessions
- Indice du coût de la construction pour les caveaux avec application de la T.V.A.

Pour l'année 2018, il est proposé les tarifs suivants :

Pour les concessions

Nombre de places	Prix en 2010 Pour 5 ans	Prix en 2010 Pour 15 ans	Prix en 2010 Pour 30 ans	Prix en 2018 Pour 5 ans	Prix en 2018 Pour 15 ans	Prix en 2018 Pour 30 ans
1	277,30			290		
2		970,60	1664,02		1020	1750
4		1941,20	3327,86		2040	3500
6			6655,70		7000	
Columbarium		277,30	554,50		290	585
Columbarium 2et 3 places		554,50	1109,35		585	1170

Pour les caveaux

Libellé	Nombre de place	Prix TTC en 2010	Prix TTC en 2018
Caveau	1	1190,20	1260
Caveau	2	1416,72	1500
Caveau	4	1501,75	1600
Caveau	6	1700,30	1800
Columbarium	1	184,15	195
Columbarium 2et 3 places	2 à 3	283,54	300

Il faudra rajouter obligatoirement pour les columbariums uniquement le prix de la plaque d'inscription en marbre qui est de 70 euros TTC (à rajouter au prix de la concession et du caveau).

Pour le Jardin du Souvenir, le prix de la plaque signalétique en marbre est de 40 euros TTC.

La Commission Gestion du 27 mars 2018 s'est prononcée favorablement.

OUI l'exposé de Madame ERKER,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

-APPROUVE les nouveaux tarifs de concession et de caveau tel qu'exposés ci-dessus et l'application à compter de 1^{er} juin 2018

-AUTORISE Monsieur le Maire à prendre la délibération nécessaire.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

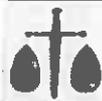


Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_29-DE
Regu le 24/04/2018



100 ans
1918-2018

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/29

DATE DE CONVOCATION
03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE
03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 22

OBJET :

**ATTRIBUTION
DE
SUBVENTIONS
AUX
ASSOCIATIONS
2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Élus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COU		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Monsieur POTTIER, Adjoint, expose :

Après examen des dossiers de demande de subvention présenter par les associations, il est proposé d'octroyer les aides suivantes :

CCAS	30 000 €
Amicale du personnel	18 000 €
Anciens combattants	1 000 €
Les amis du soleil	1 000 €
Activités du 3 eme âge	400 €
L'Envol	1 000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	970 €
Ecole de musique	14 000 €
Ski-club	3850 €
ASR Foot	18 000 €
UNSS	700 €
FSE	500 €
L'AS du Volant Roquefort	970 €
Volley-ball	670 €
La Halte Verte	530 €
OSE	500 €
Louveterie	500 €
AAPPMA	100 €
AAE06	200 €
Foyer Lycée Valbonne	200 €
Cansa Basket	250 €

La Commission Gestion en date du 27 mars 2018 s'est prononcée favorablement sur le tableau en annexe avec la clef de répartition suggérée.

OUI l'exposé de Monsieur POTTIER,
Monsieur GRIMONT ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE l'attribution aux Associations des subventions telles que définies ci-dessus,

1. 91 060€ pour les associations de la Commune
 2. 2 280€ pour les associations extérieures
- Les crédits étant prévus au Budget Primitif 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre la délibération nécessaire.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018

Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_030-DE

Regu le 24/04/2018



Roquefort-Les-Pins

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00

Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/30

DATE DE CONVOCATION
03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE
03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 22

OBJET :

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME. VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME. COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Monsieur DUPERET-TOUMIEU, 1^{er} adjoint expose :

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent.

La réglementation prévoit également que les emplois de chaque collectivité soient créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des mouvements du personnel, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité régulièrement.

Le présent tableau des effectifs prend en compte la fin des TAP et la réouverture du Centre de Loisirs le mercredi matin.

Le présent tableau a été présenté et validé à l'unanimité lors du Comité Technique Paritaire dans sa séance du 16 mars 2018.

La Commission Gestion en date du 27 mars 2018 a donné un avis positif sur le tableau des effectifs.

OUI l'exposé de Monsieur DUPERET-TOUMIEU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la réactualisation du tableau des effectifs municipaux.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 10 avril 2018


Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_31-BF
Reçu le 19/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/31

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 15

Votants : 20

OBJET :

**APPROBATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF**

2017

BUDGET PRINCIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur DUPERET-TOUMIEU, 1^{er} adjoint,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI		+	
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE		+	
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Madame ERKER, Adjointe, expose au Conseil Municipal les principaux éléments financiers du compte administratif 2017 du budget principal.

Ce dernier, après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur Michel ROSSI, ordonnateur, a normalement administré, au cours de l'exercice 2017, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2017, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes:

OPERATIONS DE L'EXERCICE

	<u>Mandats émis</u>	<u>Titres émis</u>
Section de fonctionnement :	8 443 634,67	8 721 475,17
Section d'investissement :	1 757 300,21	1 775 012,24
TOTAUX	10 200 934,88	10 496 487,41

RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	<u>Déficit :</u>	<u>Excédent :</u>
Section de fonctionnement :		277 840,50
Section d'investissement :		17 712,03
TOTAL		295 552,53

La commission gestion du 27 mars 2018 a émis un avis favorable.

OUI l'exposé de Madame ERKER,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif 2017 – Budget Principal

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018

Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

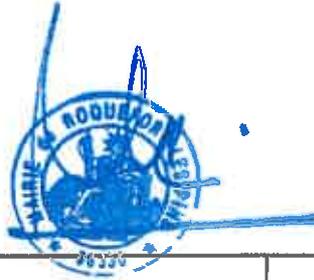
AR PREFECTURE		IV - ANNEXES	IV
006-210501050-20180410-2018_31-BF	Recu le 19/04/2018		

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 21
 VOTES :
 Pour : 21
 Contre : /
 Abstentions : /

Date de convocation : 3 Avril 2018

Présenté par (1) : Le Maire,
 A. Roquefort-les-Pins, le 10 Avril 2018

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.
 A. le 10 Avril 2018
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



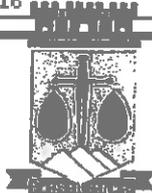
MICHEL ROSSI

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant :

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_32-BF
Regu le 19/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/32

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 15

Votants : 20

OBJET :

**APPROBATION COMPTE
ADMINISTRATIF 2017-
BUDGET
ASSAINISSEMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur DUPERET-TOUMIEU, 1^{er} adjoint

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI		+	
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE		+	
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Madame ERKER, Adjointe, expose au Conseil Municipal les principaux éléments financiers du compte administratif 2017 du budget annexe assainissement.

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur Michel ROSSI, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2017, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes:

OPERATIONS DE L'EXERCICE

	<u>Mandats émis</u>	<u>Titres émis</u>
Section de fonctionnement :	378 163,76	425 307,16
Section d'investissement :	3 633,74	206 786,75
TOTAUX	381 797,50	632 093,91

RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	<u>Déficit :</u>	<u>Excédent :</u>
Section de fonctionnement :		47 143,40
Section d'investissement :		203 153,01
TOTAL		250 296,41

La commission gestion du 27 mars 2018 a émis un avis favorable.

OUÏ l'exposé de Madame ERKER,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif 2017 – Budget Annexe Assainissement

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018

(Signature)
Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE		IV - ANNEXES	IV
006-210601050-20180410-2018_32-BF	Reçu le 19/04/2018		AR RETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : ¹⁵
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 21
 VOTES :
 Pour : 21
 Contre : /
 Abstentions : /

Date de convocation : 3 Avril 2018

Présenté par (1), Le Maire
 A : Roqueton les Pins, le 10 Avril 2018
 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le 10 Avril 2018
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



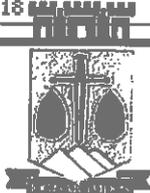
Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : .

[Handwritten signatures in blue ink]
 A large collection of handwritten signatures in blue ink, including names like 'Gamin', 'Grand', 'Haddad', and others, some with horizontal lines underneath.

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_33-DE
Regu le 19/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/33

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 22

OBJET :

**APPROBATION COMPTE
GESTION 2017-RECEVEUR
MUNICIPAL-BUDGET
PRINCIPAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Élus en exercice	Présents	Absents	Procurations a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire, après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats,

Le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,

La commission gestion du 27 mars 2018 a émis un avis favorable.

OUI l'exposé de Madame ERKER,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du Receveur, Budget Principal

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_34-DE
Regu le 19/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/34

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 22

OBJET :

**APPROBATION COMPTE
GESTION 2017 DU
RECEVEUR MUNICIPAL-
BUDGET
ASSAINISSEMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence
de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHECOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire, après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats,

Le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,

La commission gestion du 27 mars 2018 a émis un avis favorable.

OUI l'exposé de Madame ERKER,

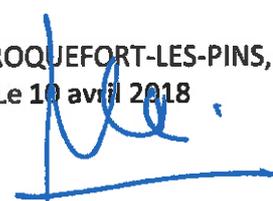
Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du Receveur, Budget Annexe Assainissement

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



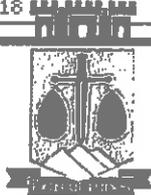
Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018


Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_35-DE
Regu le 19/04/2018



**MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330**

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/35

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 22

OBJET :

**TAUX D’IMPOSITION
2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procurations
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Madame ERKER, Adjointe, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018.

Elle rappelle les taux de l'année 2017 à savoir:

- Taxe d'habitation.....	14,45 %
- Foncier bâti.....	12,45 %
- Foncier non bâti.....	36,02 %

En 2018, il a été décidé de proposer d'appliquer les taux suivants :

- Taxe d'habitation.....	15.17 %
- Foncier bâti.....	13.07 %
- Foncier non bâti.....	36.02 %

La commission gestion du 27 mars 2018 a émis un avis favorable.

OUÏ l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE les propositions,

-DECIDE d'appliquer les taux suivants pour l'année 2018 :

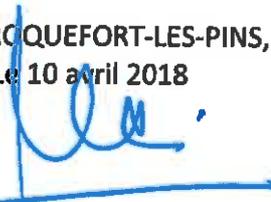
- Taxe d'habitation.....	15.17 %
- Foncier bâti.....	13.07 %
- Foncier non bâti.....	36.02 %

-CHARGE la Direction des Services Fiscaux de l'application de la présente.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018




Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

COMMUNE : **ROQUEFORT LES PINS**
 006-21060105 - 2018
 ARRONDISSEMENT : **DE GRASSE**
 R. 2018
 TRESORERIE DE PAIEMENTS SUR LOUP



N° 1250 COM (1)

TAUX
FDL
2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2017 (1)	Taux d'imposition communaux de 2017 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2018 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
Taxe d'habitation.....	15 936 503	14,45	>>>	16 525 000	2 387 863
Taxe foncière (bâti).....	11 766 743	12,45	>>>	12 028 000	1 497 486
Taxe foncière (non bâti).	232 099	36,02	>>>	244 500	88 069
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants (6)					0
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (7)					3309573
Total :					3 973 418

II - REVENUS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2018

4329312 - 62328 - - - - - -
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget - Total allocations compensatrices - Produit taxe additionnelle FNB - Produit des IFR - Produit de la CVPE - TASCOM - DCRTP
 Versement GIR + Prélèvement GIR = 4166972 + 100472
 Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) - Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires

2. CALCUL DES TAUX 2018 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.8) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2017 (col.2 ou 3) (8)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (9)	Taux de référence 2018 (col.8 x col.8) (10)	3. TAUX VOTES (11)	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 (12)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (13)
Taxe d'habitation.....	14,45	Produit attendu	15,15	15,17	16 525 000	2 506 843
Taxe foncière (bâti).....	12,45	4166972 = 704872	13,05	13,07	12 028 000	1 572 060
Taxe foncière (non bâti).	36,02	3 973 418	37,77	36,02	244 500	88 069
CFE.....	>>>	Produit à taux constants (6 décimales)				
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2018 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) : NON					Produit fiscal attendu	4166972

A TEL: 04 92 17 60 00 Le préfet,
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le
 GILLES GAUTHIER
 le 30 MARS 2018

A Roquefort Les Pins le 10 Avril 2018

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS



Le maire
 T. ROSSI

RETOURNER AUX SERVICES PREFERATORIAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_36-BF
Reçu le 19/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/36

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 22

OBJET :

APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF 2018
BUDGET PRINCIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence
de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Madame ERKER, Adjointe, présente le Budget Primitif 2018, qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses 8 126 233,50
Recettes..... 8 126 233,50

Section d'Investissement :

Dépenses 4 998 185,33
Recettes 4 998 185,33

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La commission gestion du 27 mars 2018 a émis un avis favorable.

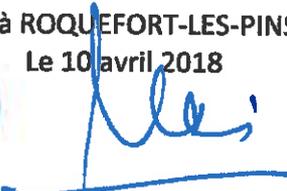
Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Budget Primitif 2018.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE		IV - ANNEXES	IV
006-210601050-20180410-2018_36-BF	Regu le 19/04/2018		

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de suffrages exprimés : 22
 VOTES :
 Pour : 22
 Contre : 1
 Abstentions : 1

Date de convocation : 3 Avril 2018

Présenté par (1), Le Maire
 A. Roquefort-les-Pins, le 10 Avril 2018

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A. le 10 Avril 2018
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



[Handwritten signature in blue ink]

MICHEL ROSSI	
--------------	--

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

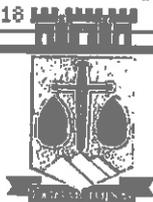
A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant :

[Large area containing multiple handwritten signatures in black and blue ink, including names like 'Fanni', 'Bran d veils', and 'Maceda'.]

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_37-BF
Regu le 19/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/37

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 22

OBJET :

APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF
ASSAINISSEMENT 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Madame ERKER, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 11 avril 2012 il a voté la création du budget annexe d'assainissement.

Madame ERKER, propose de fixer le budget primitif assainissement 2018 comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	358 293.00
Recettes	358 293.00

Section d'Investissement :

Dépenses	272 446,01
Recettes	272 446,01

La Commission Gestion en date du 27 mars 2018 a validé les propositions du Budget Primitif d'assainissement 2018.

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Budget Primitif Assainissement 2018.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018



Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE		IV - ANNEXES	IV D
006-210601050-20180410-2018_37-BF	Regu le 18.04.2018		
		ARRETE ET SIGNATURES	

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 22
 Nombre de suffrages exprimés : 22
 VOTES :
 Pour : 22,
 Contre : -
 Abstentions : 1

Date de convocation : 3 Avril 2018

Présenté par (1) Le Maire
 A Roquefort les Pins, le 10 Avril 2018
 (1).

Délibéré par l'assemblée (2) réunie en session
 A. le 10 Avril 2018
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Je

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant :

[Handwritten signatures in blue ink, including names like Jamini, P... , and others, along with a large stylized signature at the bottom right.]

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_38-DE
Regu le 24/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/38

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 22

OBJET :

**DETR-DSIL 2018
DEMANDE DE
SUBVENTION
PROJET NOUVEAU
GROUPE SCOLAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHECOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Madame ERKER, Adjointe, expose,

Dans le cadre de son projet de création d'un nouveau groupe scolaire, la commune de Roquefort-Les-Pins a sollicité auprès de plusieurs partenaires (Etat, Casa, Conseil départemental et régional) des demandes de subventions. Les services de l'Etat, dans le cadre de la DETR et de la DSIL, demandent à ce que la délibération prise soit rédigée de manière à adopter l'opération et fixer les modalités de financement.

Ainsi, la Commission d'Appel d'Offres en date du 20 février 2018 a entériné la décision prise par le Jury du Concours. Le Cabinet d'architecte ATELIER FESTINO a été retenu pour assurer les missions suivantes:

- Conception du projet de construction du nouveau groupe scolaire
- Suivi et la maîtrise d'œuvre complète du dossier

Le montant total de l'opération est de 2 926 122,00 € HT

Maitrise d'œuvre = 301 152,00 € HT

Travaux = 2 624 970,00 € HT

Avec une clef de financement répartie selon le projet de tableau ci-dessous :

DEPENSES EN HT		RECETTES	
Maitrise d'œuvre	301 152,00	ETAT (DETR - plafond)	200 000,00
Travaux	2 624 970,00	ETAT (DSIL - plafond)	Non défini
		CONSEIL REGIONAL (FRAT – plafond)	200 000,00
		CASA (Fond de concours à 30% du montant des travaux HT)	877 340,00
		CONSEIL DEPARTEMENTAL 06 (taux à 20% sur le reliquat)	329 660,00
		COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS	1 319 122,00
TOTAL	2 926 122,00	TOTAL	2 926 122,00

Dans le cadre de la future création du nouveau groupe scolaire, la Commission Gestion lors de sa session du 27 mars 2018 s'est prononcée favorablement sur ces demandes de subventions auprès des services de l'Etat.

Où l'exposé de Mme ERKER , et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la demande de subvention suivant la répartition établie au tableau ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet les aides financières au titre de la DETR et du DSIL.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018


Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_39-DE
Reçu le 24/04/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/39

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 22

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS
AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DES
ALPES-MARITIMES POUR
LE POLE CULTUREL DE LA
COMMUNE DE
ROQUEFORT-LES-PINS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Madame ERKER, Adjointe, expose,

La Commune de Roquefort les Pins a initié depuis de nombreuses années une politique culturelle hétéroclite permettant à son territoire et à ses habitants d'accéder à toutes les formes d'arts.

En effet, le programme culturel s'articule autour de spectacles divers et variés :

- ✓ Concert de musique
- ✓ Spectacles
- ✓ Théâtre professionnel, amateur et scolaire
- ✓ Conférence
- ✓

La Commune dispose de deux sites exceptionnels pour offrir aux publics des événements de qualité :

- ✓ Pôle Images – scène intérieure de 300 places
- ✓ Jardin des Décades – scène extérieure de 400 places

La Municipalité a développé des partenariats avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et le Conseil Départemental des Alpes Maritimes. Ce dernier nous a soutenu en 2017 par le versement d'une subvention à hauteur de 10 000 euros.

Le Conseil Départemental des Alpes Maritimes est un acteur important aux côtés de la Commune de Roquefort les Pins durant la programmation estivale car ce n'est pas moins de 5 à 7 événements qui sont offerts grâce à son intervention. En plus de cet apport de spectacles, le Conseil Départemental ouvre la possibilité de solliciter une subvention dans le cadre de l'action culturelle dans son ensemble.

La Commission Gestion du 27 mars 2018 a donné un avis positif sur cette demande de subvention.

OUI l'exposé de Mme ERKER , et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes Maritimes

DECIDE d'inscrire cette future recette au budget 2018

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

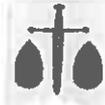
Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018,




Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_40-DE
Regu le 04/05/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/40

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 22

OBJET :

RESSOURCES HUMAINES :

COMITE TECHNIQUE
PARITAIRE -

COMPOSITION ET
FONCTIONNEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence
de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COLI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal les dispositions relatives au Comité Technique, à savoir :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,

VU la loi n°2010-751 du 05 juillet 2010 portant rénovation du dialogue social,

VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Considérant le renouvellement général des instances représentatives du personnel prévu le 6 décembre 2018,

Conformément à l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, un Comité Technique doit être créé dès lors qu'un employeur emploie au moins cinquante agents,

VU la délibération n°2014/65 du 30/10/2014 portant composition du comité technique de la Commune de Roquefort les Pins et fixant notamment le nombre de sièges à 5 représentants titulaires, maintenant le paritarisme et recueillant le vote des représentants de l'employeur,

Considérant que l'effectif retenu pour déterminer la composition d'un comité technique est apprécié au 1^{er} janvier de l'année de l'élection des représentants du personnel et sont pris en compte les agents qui remplissent les conditions fixées par l'article 8 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié,

Considérant que le constat des effectifs définit à 109 agents l'effectif de la Mairie de Roquefort les Pins,

Considérant que lorsque l'effectif est au moins égal à 50 et inférieur à 350, le conseil municipal peut décider de créer un collège de représentants titulaires compris entre 3 et 5 représentants,

Considérant que le paritarisme des collèges est facultatif, l'Autorité territoriale pouvant siéger seule en qualité de représentant de l'employeur,

Considérant que si le paritarisme est maintenu, la délibération doit spécifier le recueil ou non de l'avis des représentants de l'employeur,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la nouvelle composition du Comité Technique pour les agents de la Mairie de Roquefort les Pins. Il propose que cette instance reste paritaire dans sa composition et que le nombre de représentants titulaires soit fixé

désormais à 3 représentants par collège. Il propose également que l'avis du collège des représentants de la collectivité soit recueilli lors de l'examen des dossiers le nécessitant.

En effet, lors de la séance du Comité Technique Paritaire du 16 mars 2018, il a été demandé par les représentants du collège du Personnel que le nombre soit pour les prochaines échéances fixé à 3 titulaires et 3 suppléants.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire , et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le nombre de représentants du personnel titulaires à 3 siégeant au comité technique,
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- **DECIDE** le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018



Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

AR PREFECTURE

006-210601050-20180410-2018_41-DE
Regu le 04/05/2018



Roquefort-Les-Pins

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/41

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 22

OBJET :

**COMITE D'HYGIENE
SECURITE ET
CONDITIONS DE
TRAVAIL**

**COMPOSITION ET
FONCTIONNEMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 10 avril à 18H40

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 avril 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL	+		
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD			M.POTTIER
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE			M.ROSSI
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET		+	
MME.COUI		+	
MR. GRIMONT			MME.ERKER
MR. AGNEL-VARIN			MME DELAOUTRE
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR		+	
MME. BLADANET	+		
M. ROUX			M.VACCANI
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			MME.MARCAL

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth JANIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions relatives au Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT), à savoir :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale et notamment ses articles 28, 29, 30, 31 et 32,

VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant le renouvellement général des instances représentatives du personnel prévu le 6 décembre 2018,

Conformément à l'article 32 et 33-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, un CHSCT doit être créé dès lors qu'un employeur emploie au moins cinquante agents,

VU la délibération n°2014/65 du 30/10/2014 portant composition du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail de la Commune de Roquefort les Pins et fixant notamment le nombre de sièges à 5 représentants titulaires, maintenant le paritarisme et recueillant le vote des représentant de l'employeur,

Considérant que l'effectif retenu pour déterminer la composition d'un CHSCT est apprécié au 1^{er} janvier de l'année de l'élection des représentants du personnel et sont pris en compte les agents qui remplissent les conditions fixées par l'article 8 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié,

Considérant que le constat des effectifs définit à 109 agents l'effectif de la Mairie de Roquefort les Pins,

Considérant que lorsque l'effectif est au moins égal à 50 et inférieur à 200, le conseil municipal peut décider de créer un collège de représentants titulaires compris entre 3 et 5 représentants,

Considérant que le paritarisme des collèges est facultatif, l'Autorité territoriale pouvant siéger seule en qualité de représentant de l'employeur,

Considérant que si le paritarisme est maintenu, la délibération doit spécifier le recueil ou non de l'avis des représentants de l'employeur,

Le Maire propose au Conseil Municipal la nouvelle composition du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail pour les agents de la Mairie de Roquefort les Pins. Il propose que cette instance reste paritaire dans sa composition et que le nombre de représentants titulaires soit fixé à 3 représentants par collège. Il propose également que l'avis du collège des représentants de la collectivité soit recueilli lors de l'examen des dossiers le nécessitant.

En effet, lors de la séance du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) du 16 mars 2018, il a été demandé par les représentants du collège du Personnel que le nombre soit, pour les prochaines échéances, fixé à 3 titulaires et 3 suppléants.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le nombre de représentants du personnel titulaires à 3 siégeant au Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail,
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants
- **DECIDE** le recueil, par le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 10 avril 2018



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins